

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier les gestes élémentaires de premiers secours</li> <li>• Mettre à jour ses connaissances concernant le cadre juridique d'intervention de l'agent de surveillance ou de gardiennage</li> <li>• Maîtriser les compétences opérationnelles générales : gestion de conflits et mesures d'inspection-filtrage</li> <li>• Maîtriser les compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié ou personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle</li> </ul>
<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être détenteur de la carte professionnelle pour cette activité.</li> <li>• La formation est précédée d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte).</li> <li>• <u>Sur demande du participant :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne titulaire d'une formation valide Sauveteur Secouriste du Travail (SST) au moment du stage est dispensée du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</li> <li>-La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné (terrorisme) dans le cadre d'un autre stage mentionné à l'arrêté du 27 février 2017, est dispensée de suivre ce module.</li> </ul> </li> </ul>
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>34 Heures ou 27 Heures</b> (si vous êtes titulaire du SST en cours de validité au moment du stage)</li> </ul>
<b>NOMBRE DE STAGIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effectifs : 12 personnes Maximum</b></li> </ul>
<b>PROGRAMME</b>	<p><b>Prévention-secours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir face à une situation d'accident</li> <li>• Connaître les niveaux de risque associés face aux menaces terroristes</li> <li>• Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes</li> <li>• Alerter les secours</li> <li>• Sensibiliser au secourisme « tactique »</li> </ul> <p><b>Prévention-intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser les connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle</li> <li>• Gérer les conflits</li> <li>• Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage</li> <li>• Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes</li> <li>• Connaître les différents matériels terroristes</li> <li>• Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes</li> <li>• Savoir entretenir sa culture de la sécurité</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se protéger soi-même</li> <li>• Protéger</li> <li>• Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention</li> <li>• Faciliter l'intervention des forces de l'ordre</li> <li>• Sécuriser une zone</li> <li>• Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger</li> </ul>
<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en Présentiel : -Apports théoriques et pratiques -Mises en situation professionnelle</li> </ul>
<b>MODALITE ET DELAI D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le délai d'accès et de minimum 15 jours avant le début de chaque session, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité.</li> </ul>
<b>CAS DE DISPENSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne titulaire d'une <b>formation sauveteur secouriste du travail (SST)</b> valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est <b>dispensée</b>, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</li> <li>• La personne ayant déjà suivi, dans un délai de <b>24 mois</b> avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I [Cf. chaque domaine] dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est <b>dispensée de suivre ce module</b>, à sa demande. Ar. 27/02/17 Art 4, 5 &amp; 8</li> </ul>
<b>INTERVENANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formateur référencé pour :</b> -Sa compétence pédagogique -Son expertise dans le domaine des formations abordées, -Et des prérequis obligatoires pour former au métier de la Sécurité Privée</li> </ul>
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille d'émargement par demi-journée contresignée par le formateur</li> <li>• <b>Modalités d'évaluation :</b></li> <li>• Fiche d'évaluation QCM à l'issue de l'enseignement théorique</li> <li>• Fiche d'évaluation pratique à l'issue de l'enseignement pratique</li> <li>• Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation</li> </ul>
<b>VALIDATION ET/OU CERTIFICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'issue de la formation, la remise d'une attestation de formation permet le renouvellement de la carte professionnelle en surveillance humaine.</li> </ul>
<b>ACCESSIBILITE</b>	Centre accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements sont possibles. Contactez- nous
<b>TARIF</b>	Nous contacter : <a href="mailto:cfpscontact@gmail.com">cfpscontact@gmail.com</a> / Téléphone : 06.51.73.77.30 Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires. « <b>Non éligible au CPF</b> »

CFPS – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE

SIRET : 91275282100013 / APE 8559A / Numéro déclaration d'activité DREETS PACA : 93132030213

Siège social : 44 Rue des tailleurs de pierre 13300 Salon-de-Provence / Mail : [cfpscontact@gmail.com](mailto:cfpscontact@gmail.com) / Tel : 09 73 89 68 183

Numéro d'Autorisation CNAPS : FOR-013-2028-02-07-20230842615